

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON

PARAIT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

**FIRMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er de l'année. On ne s'abonne pas que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérés alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX**, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, Libraires à Montréal  
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }  
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }  
\$1 PAR AN }

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Vocations ecclésiastiques; dignité du prêtre. Le respect qu'on lui doit.—Les Fidres de la doctrine chrétienne, appréciés par un journal protestant.—La Chambre des Communes et l'agriculture; M. G.-A. Gigault, député pour le comté de Rouville y démontre l'importance de l'enseignement agricole et combien il serait avantageux de contribuer à son encouragement par la publication de traités sur l'agriculture; Sir Hector Langevin et MM. les députés Benoit et Landry prennent part à la discussion qui est lieu sur ce sujet.

*Causerie Agricole* : Egouttement du sol.—Terre sèche, terre froide, terre humide et terre marécageuse.

*Correspondance* : Les vergers à la Baie des-Chaleurs; améliorations agricoles.—Wilfred Cullen.—*Note de la rédaction* : Moyen d'arriver au perfectionnement de la culture dans la Baie des-Chaleurs.

*Sujets divers* : La salaison du beurre.—Plantation des arbres forestiers et d'ornement; le hêtre.

*Choses et autres* : Le *Journal de l'Instruction publique*, numéro de janvier.—Les pommes de terre sur les marchés Américains.—Nécessité de l'enseignement agricole; l'agriculture doit être la première préoccupation d'un gouvernement et de nos députés ruraux, soit à Ottawa, soit à Québec.

*Récettes* : L'emploi que l'on peut faire du citron.—Emploi de l'œuf pour les blessures, brûlures, etc.

## EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval;" des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les veillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossaye.—Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Ganvreaux, écriv. N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

"Le mouton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, écriv. arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"Le vétérinaire pratique" traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart.—Prix 60 cts.

"Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers," greffe, taille, restauration des arbres mal taillés ou gâtés par la vieillesse; culture, récolte et conservation des fruits, par A. DuBreuil.—Prix, 60 cts.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Les vocations ecclésiastiques.*—Le 15 décembre dernier, dit *l'Echo de Fleurbaeys*, il y avait à Lyon la réunion annuelle de l'Œuvre de l'Immaculée Conception pour les vocations ecclésiastiques, sous la présidence de Mgr Mermillod. Nous croyons intéresser nos lecteurs en donnant ici quelques extraits du remarquable discours que fit ce vénérable prélat, dans cette circonstance.

Sa Grandeur, après avoir félicité les dames lyonnaises de leur dévouement à toutes sortes d'œuvres pieuses qui attirent sur elles tant de bénédictions, leur parla de "l'Œuvre des vocations," qu'il considérait la première de l'Eglise, la plus importante.

"Le rapport qui vient d'être lu, dit Monseigneur, fait mention que la vocation ecclésiastique se rencontre surtout parmi les pauvres. Oui, c'est un grand honneur sans doute, et une grande prédilection que Dieu fait aux pauvres en choisissant parmi eux ses prêtres... Mais n'est-ce pas une grande tristesse, Mesdames, que les familles qui ont un nom, un passé, la fortune, laissent aux fils de leurs fermiers l'honneur de les bénir, de les absoudre, tandis qu'ils n'ont des fils que pour conduire leurs chevaux et applaudir aux succès des actrices?..."

"Il faut donc venir en aide à ces vocations dont Dieu a déposé le germe dans vos familles. L'Eglise prend ce jeune homme enfant, elle le jette dans la solitude du petit séminaire ou du collège, pour le préparer longtemps à l'avance. Le silence, c'est la grande formation des âmes. Et voilà pourquoi l'Eglise a construit ses séminaires, ses collèges: l'école du silence, de la prière et de l'étude.....

"Et pourtant, quand le prêtre est ainsi préparé, tout n'est point assuré encore, et l'évêque est encore inquiet. Par trois fois, et à de longs intervalles, il jette ses jeunes gens sur les dalles du sanctuaire, il récite sur eux les stances des saints..... Et puis, deux fois encore, il fait part de ses anxiétés à ceux qui les

ont préparés à cette charge redoutable, et il leur demande : " Savez-vous s'ils sont dignes ? " Et quand il en a reçu l'assurance, son cœur est soulagé, et il s'écrie : " *Deo gratias !* " Mais ce n'est point assez. Et, dans l'ordination du prêtre, il commencera une préface, prière magnifique, au milieu de laquelle ses angoisses semblent redoubler, il demande à Dieu la grâce qu'il ne soit pas damné pour avoir consacré un indigne, *ne eorum profectione damnentur....*

" Ces terreurs nous seront épargnées, Mesdames, quand les vocations ecclésiastiques pourront être soignées, cultivées dans vos foyers redevenus chrétiens, cultivées aussi par votre Œuvre et défendues contre les nécessités de la pauvreté.

" Ce que vous avez donc à faire, c'est d'abord de prier..... Demandez des saints prêtres. Un saint prêtre, c'est une grande puissance ! Voyez un curé d'Ars ! Dans sa pauvre paroisse, quel bien n'a-t-il pas fait ? Que d'âmes il a ramenées à Dieu ! Demandez des saints prêtres.

" Sainte Thérèse, dont l'une des plus grandes dévotions était de prier pour le clergé, disait à ses religieuses :

" Mes filles, nous ne sommes pas la main qui écrit des pages éloquentes pour éclairer les âmes ; nous ne sommes pas la main qui tient Jésus pour le donner aux fidèles ; nous ne sommes pas le pied qui porte au loin l'Évangile ; nous ne sommes pas la voix qui prêche Jésus-Christ et touche les cœurs ; mais nous pouvons être le souffle qui inspire, qui anime le ministre de Jésus-Christ, la force qui le soutient dans sa marche et lui donne la puissance. "

" Et puis, apprenez, Mesdames, à honorer le prêtre. Vous avez, en quelque sorte, à le préserver. Nous sommes à l'heure des persécutions : c'est la tempête du mépris qui s'élève contre nous. C'est un flot de journaux et petites feuilles populaires dans lesquelles le sacerdoce est avili. Le sacerdoce est déshonoré au milieu d'une indifférence plus douloureuse encore.

" A vous, Mesdames, revient l'honneur de préserver le sacerdoce, en ne lisant jamais et en ne permettant pas de lire ces choses qui ne doivent jamais entrer dans une famille chrétienne, en vous faisant un devoir sacré d'entourer ce prêtre d'honneur, de respect.

" St François d'Assise disait : " Si je voyais passer un prêtre et un ange, je saluerais d'abord le prêtre. " Et autrefois, quand le prêtre passait, tous le saluaient avec vénération.

" Tout à l'heure, le rapport faisait illusion à quelques années de souffrances et d'angoisses que j'ai eu à traverser. J'aime à dire aussi que, au cours de mon apostolat, la Providence m'y ménage parfois de bien grandes consolations. Quand, dans ce pays de foi, l'évêque parcourt les paroisses de ses campagnes, je voudrais bien que vous vissiez avec quel respect les populations l'accueillent. Nous avons vu de ces chrétiens attendre deux heures sous la pluie, dans la boue, recevoir à genoux notre bénédiction, et, en la recevant, ils ne levaient même pas les yeux. Leur évêque, c'était pour eux vraiment le représentant de Notre Seigneur Jésus Christ.

" Et puis, Mesdames, parlez peu des prêtres ; parlez peu, très peu des confesseurs. N'en parlez pas dans vos salons. Gardez-vous de ces petites critiques qui

font si souvent le fond de vos conversations et qui détournent vos maris, et même vos enfants, de la pratique de leurs devoirs.

" On attribue la puissance du prêtre à l'accent de la parole ; on l'honore s'il est distingué ; il semble que, s'il ne l'est pas, son ministère a moins de valeur, que son absolution est moins efficace !.....

" Enfin, Mesdames, poursuivez votre belle œuvre avec activité ; donnez sans compter ; donnez de votre nécessaire vous souvenant que, dans les premiers temps de l'Église, c'étaient les fidèles qui aidaient aux vocations ecclésiastiques, qui les entretenaient. Dans les dons généreux qu'ils faisaient, il y avait trois parts : la première était pour les prêtres ; la seconde pour l'autel ; la troisième pour les pauvres. Ces trois parts, Mesdames, vous saurez les trouver, vous suivrez les traces de vos aïeux dans la foi, vous continuerez à vous signaler par votre générosité, qui est une des notes de la cité lyonnaise. "

*Les Frères de la doctrine chrétienne.*—Le *Morning Post* (journal protestant) parlant d'un ouvrage écrit par Mme R. F. Wilson, et ayant pour titre : *Les Frères chrétiens*, s'exprime dans les termes suivants :

" La France compte, à l'heure qu'il est, plus de onze mille de ses enfants qui, sans que cela coûte un sou au gouvernement, ont été élevés avec un soin particulier pour consacrer leur vie à l'éducation gratuite des pauvres. N'ayant que le strict nécessaire pour pourvoir aux besoins de la vie, sans rémunération, sans salaire, sans espoir ou même sans désir d'avancement, ils font dans un pays qui a décidé de détruire l'influence de l'Église une œuvre excellente, et introduisent partout ce système d'éducation qui fait l'orgueil de nos écoles de l'État.

Ces enfants de la France s'appellent les Frères des écoles chrétiennes, membres d'une Société fondée au 17<sup>e</sup> siècle par Jean-Baptiste La Salle.

" La vie de ce pieux bienfaiteur de sa nation est plein d'intérêt, et ce qui mérite d'attirer surtout l'attention, c'est la lutte engagée entre eux et l'opposition athée et socialiste qui depuis 1870 s'efforce de les empêcher de se dévouer à leur œuvre avec la liberté voulue. Cependant, la bataille penche en leur faveur ; la supériorité de l'éducation religieuse sur l'éducation laïque se confirme tous les jours, et les écoles de ces frères ont remporté le plus grand nombre de prix parmi ceux qu'alloua le conseil municipal de Paris aux écoles élémentaires. " — *Journal de Rome*.

*La Chambre des Communes et l'agriculture.*—Nos lecteurs savent déjà que le Parlement Fédéral est actuellement en Session et que l'ouverture des chambres a eu lieu le 17 janvier courant. Nous voyons avec plaisir qu'à la Chambre des Communes, la question par excellence de l'agriculture occupa dès les premiers jours l'attention de quelques députés qui, nous n'en doutons pas, seront chaleureusement secondés, chaque fois qu'il s'agira de favoriser le progrès agricole dans notre pays.

A la Chambre des Communes, séance du 23 janvier courant, M. Gigault, député du comté de Rouville, a demandé copie de toutes requêtes adressées au ministre de l'agriculture, demandant que des prix soient accordés pour les meilleurs essais, traités et autres écrits sur l'industrie agricole et les arts mécaniques.

Il signala l'importance d'encourager la littérature en rapport avec ces questions, afin de suivre le progrès accompli sous d'autres rapports. Les prix offerts aux expositions ont porté les cultivateurs à s'intéresser davantage à ces questions, et enfin de compte c'est le pays qui en profite, et tout ce que le Gouvernement Fédéral fera pour développer ces études spéciales sera d'une grande importance pour l'agriculture qui est la première et la principale industrie du pays.

Sir Hector Langevin, en l'absence du ministre de l'agriculture, dit que tous les documents demandés seront déposés, s'il en existe au département de l'agriculture, mais il est sous l'impression qu'il n'y en a pas. Il est d'accord avec les deux députés qui viennent de parler sur l'à-propos et l'utilité de répandre parmi le peuple de bons traités et de bons livres sur l'agriculture, mais très souvent ces ouvrages n'ont pas un caractère pratique. Cependant c'est le désir du Gouvernement de faire tout en son pouvoir pour promouvoir les vues exprimées par les honorables députés, et il est sûr que le ministre de l'agriculture ne manquera pas de répandre à Manitoba, au Nord-Ouest et dans les autres parties du Canada, où le français domine, une copie française de ces livres.

Nous ne doutons pas que si Sir Hector Langevin veut prendre part à ce mouvement et qu'il invite le ministre de l'agriculture à se rendre à la demande qui lui a été faite à ce sujet, à la dernière Session, on accordera un encouragement libéral pour aider à la publication de traités sur l'agriculture. Personne plus que Sir Hector en connaît mieux l'utilité et l'importance, car lui-même a consacré plusieurs années de sa jeunesse à l'étude de cette science, ainsi qu'à son enseignement comme rédacteur d'un journal d'agriculture; jeune homme, il disait dans le temps (en 1848) à la presse; à ses compatriotes, à ses lecteurs: " Venez travailler à la bonne cause de l'amélioration de l'agriculture dans notre commune Patrie. Prêtez tous votre influence, votre nom, votre parole, votre exemple, vos richesses; prêtez tout pour cette grande œuvre qui, si elle est bien comprise, doit être couronnée des plus grands succès, succès qui doivent en premier lieu et par-dessus tout profiter à notre population et au pays en général. Compatriotes, qui que vous soyez, vous ne refuserez pas de vous joindre à nous, car il ne peut ici exister de distinctions, de rivalités, d'inimitiés. C'est un sujet neutre que l'agriculture, un sujet cependant de première importance. Et qui, conque, le pouvant et le devant, ne voudrait pas apporter au soutien de cette œuvre le secours de ses talents, de ses lumières, de son influence et de ses richesses, celui-là ne mériterait pas d'être appelé compatriote; ce serait le pire citoyen possible, le citoyen le plus dangereux, le plus inutile..... "

On ne pouvait se montrer plus dévoué à la classe agricole, aux cultivateurs, que ce jeune écrivain occupant aujourd'hui le poste le plus élevé et pouvant rendre à ses compatriotes les plus immenses services. Sir Hector, depuis ce temps, ne s'est pas démenti à lui-même. Nous pouvons lui rendre ce témoignage, que depuis que nous publions la *Gazette des Campagnes*, il ne nous a jamais refusé ses conseils et ses avis chaque fois que nous les réclamions; toujours il nous a accordé son patronage et son en-

couragement dans la mesure du possible, et cela pour favoriser le maintien de la *Gazette des Campagnes* qu'il considère un journal utile et nécessaire à la classe agricole à laquelle il a accordé ses premières années d'études et de labeurs.

M. Landry, député de Montmagny, a appuyé fortement la demande de M. Gigault. Nous regrettons de ne pouvoir publier ici le discours qu'il fit en cette circonstance. D'ailleurs, nous savons d'avance que chaque fois qu'il s'agit de plaider la cause des cultivateurs, à la Chambre des Communes, M. Landry ne manque pas d'arguments pour en assurer le succès. Sur le terrain de l'agriculture, il est maître de son sujet; il l'est aussi quant à la nécessité de la publication de traités sur l'agriculture. Il a pour appuyer sa thèse, le traité publié par lui-même sur l'agriculture, qui a été tellement populaire qu'il est impossible aujourd'hui de s'en procurer un exemplaire. Il nous fait plaisir de voir à la Chambre des Communes un ancien élève de l'école d'agriculture de Ste Anne. Partout où se trouvent les anciens élèves de cette école, soit à la Chambre des Communes (il y en a deux, les députés Landry et Méthot), au Conseil d'agriculture, comme professeur à l'école d'agriculture de l'Assomption, comme conférenciers, comme cultivateurs-modèles, partout ils sont en état de rendre les plus grands services à la cause agricole. C'est donc ici le cas de dire que cette école, malgré le nombre restreint d'élèves qui l'ont fréquenté, a rendu de grands services; elle peut en rendre encore, si ceux qui la fréquentent aujourd'hui s'appliquent à suivre la trace de leurs devanciers.

M. P. B. Benoit, député du comté de Chambly, a aussi parlé en faveur de la motion de M. Gigault. Pour tous ceux qui connaissent ce qu'a fait M. Benoit, comme président de la Société d'agriculture de son comté, comme membre du Conseil d'agriculture, on ne peut douter qu'il ait plaidé cette cause de manière à promouvoir les grands intérêts agricoles de notre pays.

## CAUSERIE AGRICOLE

### L'ÉGOUTTEMENT DU SOL.

L'égouttement du sol est une partie essentielle des travaux de notre agriculture et cependant on n'attache à ce travail qu'une bien faible importance.

La présence de l'eau dans le sol est une nécessité, puisqu'elle est un des éléments les plus essentiels de la végétation; c'est le véhicule destiné à transmettre à la plante les différentes matières qui doivent alimenter la végétation. Mais autant les plantes bénéficient d'une quantité convenable d'eau, autant elles souffrent d'un excès d'humidité. Lorsque l'eau stationne dans un terrain quelconque, qu'elle y demeure sous forme liquide, elle devient aussi nuisible à la culture que son absence complète.

On conçoit qu'une terre passablement riche, n'a pas besoin d'être égouttée; si l'on trouvait avantage à faire quelques corrections à ces terres sous le rapport de l'humidité, il faudrait plutôt en venir à l'arrosage ou à l'irrigation qu'à l'égouttement, c'est-à-dire qu'il vaudrait mieux leur donner de l'eau que de leur en enlever.

Dans les sols argileux, et en général dans tous les sols humides, la surabondance d'eau gâte le sol, lui enlève une partie de sa faculté productive en s'opposant à la décomposition convenable des engrais, en l'empêchant de se réchauffer et en mettant les plantes dans une situation défavorable à leur croissance. Ces terres ont besoin d'être assainies. C'est la meilleure amélioration qu'on puisse leur donner, car sans cet assainissement tous les autres perfectionnements, toutes les fumures, même les plus abondantes et les plus riches, n'auront que des effets forts restreints.

Dans les marais l'humidité est tellement abondante qu'aucune de nos plantes cultivées ne saurait y croître, quoique l'on y rencontre quelques végétaux de mauvaise qualité, tels que les joncs, etc.

On rencontre encore, dans quelques localités, d'immenses étendues de terrain rendues complètement impropres à la culture par la surabondance d'humidité : dans ce cas, la nécessité de l'assainissement est encore plus grande que dans les cas précédents, car il y a ici une question d'économie en même temps qu'une question hygiénique. L'assainissement des marais est un bienfait pour un pays, parce qu'il livre à la culture, des sols jusqu'alors improductifs et en même temps fait disparaître une cause incessante de maladies mortelles. Dès que la température se réchauffe, il s'élève des marais une odeur pestilentielle produite par les matières végétales et animales qui y sont en décomposition et qui est portée dans le voisinage de ces marais, dans un rayon fort étendu.

Avant d'entrer dans le détail des opérations d'assainissement du sol, nous croyons nécessaire de faire connaître ce que l'on entend par terre sèche, terre froide, terre humide et terre marécageuse.

Pour le cultivateur praticien, les quatre doses différentes que ces terres comportent sont faciles à distinguer en ce qui concerne la première et la dernière; presque à coup sûr il pourra dire si telle terre est sèche, ou telle autre froide, humide ou marécageuse. Pour l'agronome, la seule indication de l'expérience ne suffit pas, il lui faut quelque chose de plus précis afin de pouvoir baser sûrement ses calculs; pour lui, les quatre espèces de terre que nous venons d'énumérer possèdent des doses d'humidité parfaitement calculées.

La terre sèche contient toujours une petite quantité d'eau; on lui donne le nom de terre sèche, parce que cette quantité d'eau n'est pas suffisante, ce n'est qu'une richesse relative.

Si, à un pied de profondeur dans le sol, la terre possède dix pour cent d'eau, elle est sèche; si à la même profondeur elle possède dix-huit à vingt pour cent d'eau, la terre est fraîche; si, toujours à la même profondeur, elle montre à l'analyse vingt-cinq pour cent d'eau, elle est humide et en même temps froide si cette eau n'a pas un écoulement, si elle reste stagnante dans la couche inférieure. Enfin lorsqu'une terre est couverte d'eau une grande partie de l'été et qu'elle ne se dessèche que peu dans les grandes chaleurs, on dit que cette terre est marécageuse.

L'assainissement ou l'égouttement d'un sol exige des travaux différents, suivant la situation du terrain et les eaux qui produisent cette humidité que l'on veut faire disparaître. Quand cette humidité provient simplement des eaux des pluies qui rencontrent un

sol ou un sous-sol imperméables, ils ne peuvent s'écouler qu'avec une grande difficulté, l'assainissement n'exige pas de grands travaux, pourvu que la pente du sol soit convenable; mais si l'humidité est produite par des sources qui surgissent du fond, ou par l'infiltration des eaux environnantes, ce qui a lieu quand la pièce de terre est dans un bas-fond, l'écoulement des eaux exige de grands travaux.

Quelque soient les travaux exigés pour l'assainissement d'un terrain, l'importance de l'opération est toujours incontestable, quo que ce terrain soit marécageux ou simplement humide. Le fait seul de les assainir est une source de profit élevé, et les capitaux que l'on emploie à de semblables travaux sont comme un prêt à gros intérêt, et ces intérêts reviennent tous les ans sous forme de produits végétaux. Par cela même qu'on assainit un terrain qui était trop humide; on augmente la faculté productive du sol en faisant disparaître la cause qui diminuait sa production.

Tous les cultivateurs comprennent la nécessité de bien égoutter la terre, tous savent que le sol dans lequel l'eau reste stagnante est un sol à peu près perdu pour la culture; tous savent que le séjour de l'eau sur une terre, même pendant quelques jours seulement, est une des plus grandes causes d'infertilité; ils voient leurs prairies, les pacages, les champs cultivés, affectés par la présence de l'eau stagnante et diminuer en produits d'année en année dans une forte proportion. Tous ces faits sont fréquents et tous les jours on en voit les conséquences désastreuses.

Cependant, il nous fait peine de le dire, il est bien peu de cultivateurs qui prennent les moyens d'empêcher la stagnation des eaux, qui font les travaux nécessaires au bon égouttement de leurs terres; ces travaux se font le plus vivement sentir dans les nouvelles paroisses où l'on croit qu'ils ne sont pas nécessaires.

La plupart des propriétaires de terres fortes négligent de donner aux eaux de pluies l'écoulement nécessaire; on laboure, on sème, on engraine quelquefois les terres, mais on ne songe nullement à les assainir; de nombreux champs sont plus élevés sur le bord qu'au milieu; les fossés de séparation sont quelquefois insuffisants pour soutirer l'eau du champ; ailleurs on a déposé sur le bord du fossé la terre provenant du creusement ou du nettoyage de ce même fossé formant ainsi un rampart qui souvent rend inutiles les fossés eux mêmes.

Quelques cultivateurs intelligents ont reconnu les inconvénients résultant de la présence de ces levées et les ont fait disparaître en les charroyant ailleurs, afin de combler les parties basses de leur terrain, et à leur grande satisfaction ils ont vu que non-seulement ils donnaient un bon écoulement à l'eau de leur champ, mais que cette terre transportée agissait comme un engrais parfait. Cette manière d'agir est absolument recommandable, puisque les curures des fossés qui d'ordinaire forment les levées, sont ce qu'il y a de plus riche comme engrais.

L'égouttement d'un terrain n'a pas seulement pour effet de faire disparaître l'humidité surabondante, ce qui serait déjà suffisant pour engager les cultivateurs à exécuter tous les travaux nécessaires pour atteindre ce but, mais il a encore des effets indirects dont l'influence est très sensible. L'égouttement d'un terrain

réchauffe le sol, donne à l'air un accès plus facile, diminue la tenacité du sol et procure aux plantes une végétation plus prompte.

Comme on le sait, la présence de l'eau stagnante dans une terre est une cause incessante de refroidissement, parce que cette eau, en s'évaporant, enlève au sol une partie de sa chaleur; l'eau est encore un mauvais conducteur de la chaleur, et quand un sol est noyé par l'eau, il ne s'échauffe plus, même sous un soleil ardent.

Les engrais se décomposent complètement quand ils sont sous l'eau, et par conséquent ne peuvent se transformer en principes assimilables: dans ce cas les plantes végètent misérablement à côté de la richesse.

Une terre argileuse où l'eau séjourne et qui n'offre aucun moyen d'écoulement à cette eau, se durcit extraordinairement en se desséchant; l'eau en s'évaporant ne laisse aucun vide, après elle l'argile se prend en masse compacte presque aussi dure que la brique, et dès lors l'air, si indispensable à la végétation, ne peut avoir accès dans le sol ainsi durci.

L'égouttement d'un terrain humide exige différents travaux, suivant la provenance de l'humidité, la situation et la nature du sol. Lorsque le champ à égoutter a une pente suffisante, son égouttement est toujours facile, même lorsque l'humidité est abondante et qu'elle provient de sources surgissant du fond seulement; plus ces sources sont nombreuses, plus l'humidité est forte, plus il faudra multiplier les fossés et les rigoles.

On commence par entourer le champ par une fosse de ceinture, afin d'empêcher les eaux extérieures d'arriver jusqu'au champ, puis on fait un fossé principal suivant la plus grande pente du terrain. A ces fossés viennent aboutir les fossés secondaires, et ces derniers reçoivent l'eau des rigoles.

Quand l'humidité provient de la nature même de la terre, sa trop grande faculté d'imbibition et de rétention, tous les fossés et rigoles doivent suivre la ligne droite, tout en ramenant l'eau des parties les plus basses lorsqu'il s'en trouve. Mais si l'humidité provient des sources qui s'épanchent à la surface du sol, il faut que les travaux d'assainissement passent par l'endroit où surgissent ces sources, et pour arriver à ce but il ne faut pas craindre de faire suivre de grands détours aux fossés et aux rigoles.—(A suivre).

#### Les vergers à la Baie-des-Chaleurs.

Monsieur le Rédacteur,

J'ose espérer que vous pardonneriez à la témérité d'un novice qui sollicite de votre générosité, dont vous savez si bien faire preuve lorsque les circonstances le permettent, l'honneur d'insérer ces quelques lignes dans la *Gazette des Campagnes*, qui sait si bien remplir la noble tâche qu'elle s'est imposée et qui certainement est louable et mérité d'être encouragée, car, comme le disait Napoléon I, "l'agriculture est le premier élément de la prospérité d'un pays."

Mon intention, M. le Rédacteur, est de donner à vos lecteurs, plus nombreux que jamais, ce qui marque l'intérêt que l'on porte à votre journal qui défend une si noble cause, un léger aperçu sur le verger que mon père a essayé de former, il y a à peine quelques années. Après trente années passées dans un commerce très étendu, mon père conçut l'idée de se créer un verger où plus tard il serait heureux de se reposer sous l'ombrage frais, tout en retirant un certain lucre de ce nouvel Eden; c'était joindre l'utile à l'agréable: ce qui sied bien à un vieux commerçant.

Depuis le bas-âge plus habitué à manier la plume que la charue, car un malheureux destin le fit négociant, ce qu'il a toujours regretté, il ignorait ce qu'il avait à faire pour organiser un beau et vaste verger. Cependant, sans rien présager de l'avenir, il fit l'achat de quelques centaines d'arbres fruitiers, dont la majeure partie étaient des pommiers. Il fit la plantation de ces arbres sur le pittoresque coteau qui constitue la richesse de sa propriété, et qui domine l'élegant faubourg de Carleton, que vous avez, M. le Rédacteur, déjà plus d'une fois visité. Il était difficile de trouver un endroit plus propice; du haut de ce monticule, le regard s'étend au loin sur la vaste et riante Baie-des-Chaleurs, qui déroule ses flots écumeux sur la plage sablonneuse qui borde le pied de cette élévation et qui semble le protéger de l'attaque des vagues en courroux. Sur cette colline, à quelque distance de sa résidence, il fit donc la plantation de ces arbres qui devaient, plus tard, grâce aux soins d'un jardinier vigilant, constituer un verger de premier ordre.

Ci et là, au milieu de ces arbres nouvellement plantés, on remarque des osiers, arbres très répandus dans les provinces maritimes, et qui projettent, grâce à l'extension de leurs rameaux, un ombrage très épais. Des spacieuses allées, couvertes d'un sable blanchâtre, traversent le verger du nord au sud, dans lesquelles des bergères tout-à-fait rustiques, sont déposées en divers endroits, lesquelles permettent aux visiteurs de s'y reposer, lorsque, par une belle journée d'été, la chaleur est devenue intense et que le soleil projette ses rayons avec intensité, et rend impossible le séjour de la maison.

Si le verger offre des avantages spéciaux sous le rapport de l'agrément, il ne faut pas croire qu'ils sont moindres sous le rapport pécuniaire. Ce verger, qui ne compte que quelques années d'existence, a déjà rapporté un lucre assez considérable, rien de phénoménal il est vrai, mais promettant beaucoup pour la production future. Quo nos agriculteurs consacrent donc, chaque année, une somme assez minime à l'obtention de ces arbres fruitiers qui leur permettraient un commerce assez lucratif, et cela dans peu d'années.

Espérons que nos compatriotes de la Baie-des-Chaleurs qui, grâce à l'encouragement que vous leur avez donné dans vos éloquentes conférences agricoles de l'an dernier, suivront un tel exemple, tout en continuant à se livrer avec activité au défrichement de leurs riches et fertiles propriétés, à la culture de celles les se sont voués avec plus d'énergie, depuis qu'ils ont appris à en connaître la haute importance.

Il est vrai que leurs domaines sont de peu d'étendue, mais la richesse du sol les dédommage amplement. Plusieurs ont fait l'ascension de ces montagnes abruptes, dont la cime est à perte de vue, et ont découvert un terrain propre à la culture, et même supérieur à celui des propriétés situées sur le bord du fleuve. Il est malheureux que les communications soient aussi difficiles, mais espérons qu'avec le généreux concours de ses paroissiens, M. le chanoine Blouin réussira à faire construire sur ces hauteurs une chapelle et une école, qui sont pour cette jeune population d'une importance majeure, car la Religion et l'éducation sont la base des vrais principes.

WILFRED CULLEN.

Carleton, le 23 janvier 1884.

*Note de la rédaction.*—Nous remercions d'autant plus vivement l'auteur de cette correspondance, qu'elle nous permet de compter au nombre de nos correspondants un tout jeune homme, élève du Séminaire de Rimouski, qui veut bien mettre sa plume au service de l'agriculture. C'est par de semblables écrits que l'on mettra en évidence cette partie importante de notre pays qui renferme dans son sein une richesse considérable au point de vue agricole et industriel, et qui ne demande pour être exploitée avantageusement que des bras vigoureux et intelligents. L'avenir en est entre les mains de la jeunesse de la Baie-des-Chaleurs, si elle sait employer ses talents à l'étude de la science agricole et à l'observation des faits qui lui permettront de retirer du sol les produits qui font la richesse d'un pays.

Au point de vue de l'enseignement, la Baie-des-Chaleurs est autrement favorisée qu'elle l'était autrefois; les chemins de fer l'ont mise presque à la porte d'un séminaire qui a déjà acquis une haute réputation, le Séminaire de Rimouski; et c'est cette institution qui lui permettra de compter dans cette grande région de la Baie-des-Chaleurs et de la Gaspésie, des jeunes gens qui tiendront à l'honneur de servir les intérêts agricoles de ces localités. La Baie-des-Chaleurs a aussi un magnifique Couvent à Carleton, qui a fait ses preuves au point de vue de l'enseignement et que savent si bien donner les RR. Sœurs de la charité

qui dirigent cette institution; elle compte déjà plusieurs religieuses dans différentes communautés de Québec, Montréal et même Manitoba; un aussi grand nombre d'élèves qui ont obtenu leurs diplômes, et un plus grand nombre de jeunes filles qui font l'ornement de la famille par leur piété et leur savoir. La Bale-des-Chaleurs a donc tout ce qu'il faut pour en faire une place d'avenir. Il ne s'agit que de se mettre résolument à l'œuvre pour pousser activement et sans relâche au progrès agricole et industriel de cette localité.

#### La salaison du beurre.

La manière de saler le beurre n'est pas sans importance, surtout à l'égard du beurre que l'on destine pour les marchés, et nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant ce que dit à ce sujet l'*American Dairyman*.

Voici ce que nous lisons dans ce journal :

« Rien ne demande plus d'attention, lorsqu'on veut obtenir un beurre de première qualité, que sa salaison; c'est l'opération la plus délicate et qui demande beaucoup d'expérience et une longue pratique dans la fabrication du beurre. Il ne suffit pas de jeter du sel sur la quantité de beurre sur laquelle on opère, mais il s'agit de bien l'appliquer et savoir reconnaître quelle est la quantité de sel qu'il faut employer.

« En premier lieu, la quantité de sel à employer, comparativement à la valeur du beurre, ne doit pas nous faire mesquiner sur le prix d'achat de ce sel, et pour cela il est absolument nécessaire d'acheter le meilleur sel pour la salaison du beurre, quel qu'en soit le haut prix. En achetant du sel commun, on y trouve fréquemment des petits morceaux de sel ressemblant à de la faïence écrasée, d'un gris foncé d'un côté et blanc de l'autre. L'eau ne peut assurément dissoudre ce sel, et le plus souvent ceux qui achètent le beurre à l'égard duquel on s'est servi de ce sel, éprouveront un certain agacement quand en mangeant tel beurre ce sel leur tombera sous la dent.

Le fabricant de beurre qui a des acheteurs attirés, doit saler son beurre au goût de ceux dont il est le fournisseur; généralement plus le beurre est de meilleure qualité, moins on le désire salé. Le beurre qui a été très bien baratté et convenablement lavé, ne demande pas plus qu'une once de sel par chaque livre de beurre; cette quantité suffit pour saler suffisamment le beurre. C'est en pure perte si l'on dépasse cette quantité, car le surplus serait insoluble et la qualité du beurre aurait à en souffrir.

« Avant que d'opérer la salaison du beurre, il est nécessaire de le peser ainsi que le sel qu'il vous faudra employer. Étendez bien votre beurre et répandez le sel uniformément dessus, roulez votre beurre et travaillez-le avec une palette ou un instrument approprié pour cette opération, jusqu'à ce que le sel soit bien incorporé au beurre. Il faudra alors ramettre votre beurre au froid l'espace de pas moins de quatre heures afin de permettre au sel de se dissoudre; il il faudra encore après ce temps, battre votre beurre deux ou trois fois, puis vous le mettrez en moule ou dans des tinettes.

#### Plantation des arbres forestiers et d'ornement.

*Le hêtre.*—Ce bel arbre devrait se trouver fréquemment sur les routes; cependant il ne s'y voit presque jamais. La cause en est que, comme le chêne et encore

plus que lui, il ne peut être transplanté avec certitude de réussite lorsqu'il a la grosseur requise pour être défensable, et que sa croissance est lente.

Toute espèce de terrain, pourvu qu'il ne soit pas aquatique ou trop argiloux, et toutes espèces d'expositions, conviennent aux hêtres; cependant ils préfèrent les sols calcaires et les côtes exposés au midi. Ils croissent rapidement dans les bons fonds, et plus lentement dans ceux qui sont secs et graveleux. Le bois est meilleur dans ces derniers. On en voit de superbes dans des lieux où il n'y a pas plus de six pouces de terre; leurs racines s'introduisent dans les fissures des pierres où elles vont chercher leur nourriture au loin. Ils se couronnent plus tard que les chênes, ce qui doit leur mériter la préférence dans les mauvais sols.

Il est très rare qu'on fasse des plantations de hêtre en grand.

Le hêtre est l'arbre qui brave le mieux les effets des vents, il est supérieur même au chêne à cet égard. C'est donc lui qu'on doit préférer pour faire des abris dans les champs à pâturage.

La rareté de cet arbre sur le bord des routes et dans les jardins paysagers tient à diverses causes, dont la principale, comme nous l'avons dit plus haut, est l'incertitude de sa reprise.

En effet, d'un côté, la graine du hêtre demande à être semée aussitôt qu'elle est tombée de l'arbre, parce qu'elle se dessèche et rancit avec la plus grande facilité; de l'autre, elle est recherchée par un si grand nombre d'animaux, que lorsqu'on la met sur le champ en terre, la plus grande partie est mangée pendant l'hiver. Il faut donc la conserver en jauge jusqu'au printemps; mais peu connaissent cette excellente méthode si usitée dans nos pépinières! Le plant levé craint beaucoup l'action du soleil, et périt, s'il n'est ombragé, surtout pendant l'été. Combien peu de personnes savent que, pour le sauver, il faut le semer avec des plantes annuelles propres à lui donner de la fraîcheur! Combien encore moins veulent faire la dépense nécessaire! Ensuite viennent les bestiaux, si avides de ses jeunes familles, et qui, d'un coup de dent, retardent de plusieurs années la croissance d'un pied. Nous parlons des semis en place, c'est à dire des meilleurs pour faire une forêt; car, lorsqu'on sème le hêtre dans une pépinière, on peut toujours lui trouver une exposition favorable et veiller sur lui, etc. Somons donc en pépinière, ditont quelques amateurs de plantations: oui; mais le plant qui en proviendra sera si difficile à la reprise, qu'à moins de soins qu'on ne peut donner à une forêt, on en perdra la moitié. Cependant, comme il n'y a que ce moyen de réussir, il faut le tenter, et c'est pour cela que nous indiquerons la marche à suivre dans la conduite d'une pépinière de hêtres au prochain numéro de la *Gazette des Campagnes*.—(A suivre.)

#### Choses et autres.

— Nous recevons le *Journal de l'Instruction publique* pour Janvier, avec ce numéro cette importante revue entre dans sa quatrième année. Nos lecteurs verront par le sommaire de cette livraison que ce journal mérite de plus en plus l'encouragement et l'appui de tous ceux qui s'occupent de la grande et belle œuvre de l'éducation de la jeunesse. En voici le sommaire :

ACTES ET DOCUMENTS.—Programme de l'examen préliminaire pour l'admission à l'étude de la Médecine—PÉDAGOGIE

ET ENSEIGNEMENT : Qualité que doit posséder l'instituteur—Une chaire de Pédagogie dans les universités—Hygiène oculaire—Géographie : Population de la Chine—Leçon de choses : Chauffage, ses appareils ; combustibles—Vers à apprendre par cœur : un jeune enfant jouant—Question de grammaire : Peut-on dire payer à l'avance ?—Des synonymes méfiance, défiance—Dictée élémentaire—Dictée syntactique—Dictées d'orthographe usuelle—Difficultés orthographiques—Phrases à corriger : Corrections—Problèmes d'arithmétique—Problème d'algèbre—Formes géométriques (Suite)—TRIBUNE LIBRE : Problème à résoudre—Extraits de quelques vieilles gazettes—Témoignage d'estime—Nos collèges classiques—Laïcisme dans l'Église.—LECTURE POUR TOUS :—La soie—Un joli mot—Les deux routes—La charité—Une bonne leçon—Pensées diverses—Cécilia ou une héloïse des catacombes.—ANNONCES.—BIBLIOGRAPHIE.

— Les pommes de terre, sur les marchés américains, sont en ce moment à des prix excessivement bas, sans aucune chance de hausse. L'État de New-York envoie sur les grands centres, par suite du bas prix actuel des frets, des quantités considérables. Des pommes de terre de très bonne qualité peuvent être vendues, à Boston, par wagons entiers, au prix de 37½c le minot, soit en déduisant 12½c pour le transport, un prix net 25c pour la production. Ce prix est de 5 à 10c par minot au-dessous des prix demandés dans l'État du Maine.—*Moniteur du Commerce.*

*L'enseignement agricole.*—Il n'y a pas qu'à la Chambre des Communes où l'on s'occupe de l'enseignement agricole, nos journaux politiques commencent à agiter cette question d'une manière sérieuse, et nous félicitons leurs rédacteurs de prendre part à ce mouvement patriotique. Nous invitons les amis dévoués à l'agriculture de prendre part à cette discussion : les colonnes de la *Gazette des Campagnes* leur sont ouvertes. Depuis plus de trente à quarante ans on discute la question de l'enseignement agricole, et depuis plus de vingt ans des personnes dévouées en ont fait l'application par l'établissement d'écoles d'agriculture qui ont eu un succès assez notable, comparativement à l'encouragement reçu. Que ceux qui ont pris part à la direction de ces écoles, prennent aussi part à la discussion, car personne plus qu'eux ne peut mieux éclairer le public à ce sujet ; il ne s'agit pas tant de dépenser des sommes considérables pour le maintien de ces écoles que de prendre les moyens de les mettre en état de suffire aux besoins de la classe agricole. Occupons-nous d'agriculture, c'est la question vitale du moment, comme elle sera une force pour tout gouvernement qui voudra s'en occuper. L'on ne pourrait mieux se faire une idée de son importance qu'en citant les lignes suivantes que publie le *Nouvelliste*, sous le titre

*Question d'existence.*—“M. Alphonse Karr écrivait tout récemment :

“ Il faut le répéter sans relâche : Dans l'agriculture consiste la vraie richesse de la France, et c'est comme à un incendie qu'il faut courir à l'agriculture ; c'est une question d'existence. “ Le ministère de l'agriculture devrait être le centre du gouvernement, et les autres ministères se grouperaient autour de lui.

“ C'est ce ministère qui devrait occuper le chef du cabinet, comme le commandant d'une flotte morte sur le vaisseau le plus important et y fait hisser son pavillon d'amiral.”

“ Nous devrions bien tenir le même langage dans notre pays. “ Comme pour la France et peut-être plus que pour la France, l'agriculture est la principale richesse du Canada.

“ Nos hommes d'Etat n'ont pas l'air à s'en douter et pourtant cela est.

“ L'agriculture chez nous devrait primer toutes les autres questions et former la base principale du programme que nos chefs de gouvernement entendent réaliser.

“ Avec Alphonse Karr, nous sommes tenté de dire que pour nous l'agriculture est une question d'existence et que plus nous tarderons à la considérer comme telle moins nous avancerons dans la voie du progrès, moins nous comprendrons les véritables intérêts du pays.”

RECETTES

*L'emploi que l'on peut faire du citron comme remède.*

Pour tout le monde, soit en santé ou malade, la limonade au citron est un breuvage bienfaisant ; il convient aux personnes bilieuses ; c'est un remède contre les vers et la maladie de la peau. Les pépins corasés, mêlés avec de l'eau sucrée, peuvent

être employés comme breuvage. Le jus de citron est le meilleur remède employé contre le scorbut ; non-seulement il guérit cette maladie, mais la prévient, c'est pourquoi les matelots en font un grand usage. C'est aussi un remède efficace pour les engelures. On emploie aussi le citron à l'occasion des fièvres intermittentes, mêlé à du thé noir ou du café, mais non sucré. Il peut être employé contre les névralgies en en frottant la partie atteinte. On peut, en frottant avec du citron faire disparaître les dartres, de même que les verrues.

*Emploi de l'œuf pour les blessures, brûlures, etc.*

Rien n'est plus efficace pour la guérison des brûlures ou blessures que l'emploi du blanc d'œuf ; il suffit d'en couvrir légèrement la brûlure ou la blessure. C'est ordinairement le contact de l'air qui occasionne, dans ces cas, la souffrance, et tout ce qui empêche l'air et prévient l'inflammation doit être employé ; le blanc d'œuf remplit très bien ce but.

L'œuf est aussi considéré le meilleur remède contre la dysenterie. Battu légèrement, avec ou sans sucre, et avalé tout d'un coup, l'œuf par ses qualités émollientes, diminue l'inflammation des intestins ; dix ou trois œufs par jour suffisent dans les cas ordinaires. De plus l'œuf n'est pas seulement médicinal, mais substantiel comme nourriture ; dans les cas de diète, les œufs sont une nourriture très convenable.

CANADA. } COUR DE CIRCUIT,  
PROVINCE DE QUEBEC, } Dans et pour le District de  
District de Montmagny. }

No. 186.

L'honorable ELISÉE DIONNE, de la paroisse de Ste Anne de la Pocatière, avocat et Conseiller Législatif ;

Demandeur,

vs.  
JOSEPH LIZOTTE et MARIE LIZOTTE ci-devant de la paroisse de St Onésime, dans le District de Kamouraska, absents de la Province de Québec,

Défendeurs

Le dix-septième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre.

VU la motion du demandeur par M<sup>re</sup> Gustave Dionne sou procureur ; encore l'affidavit du dit Demandeur et le rapport de M<sup>re</sup> Joseph Sirois, Huissier de la Cour Supérieure dans et pour le District de Kamouraska, au dos du bref de sommation en icelle, par lesquels il appert que les Défendeurs ont laissé leur domicile en cette Province, mais qu'ils y possèdent des biens, le greffier de la Cour de Cirenit dans et pour le District de Montmagny, en l'absence du Juge, accorde les conclusions de la dite motion et en conséquence, ordonne que les dits Défendeurs soient par deux avertissements en langue française et en langue anglaise à être insérés dans la *Gazette des Campagnes* et le *Daily Telegraph* publiés le premier à St-Anne de la Pocatière et le second en la cité de Québec, cités devant cette Cour pour répondre à l'action du dit Demandeur et à ce que sur leur défaut de comparaître et de répondre à la dite action sous deux mois à compter de la date de la dernière publication des dits avertissements, il est permis au dit Demandeur de procéder contre eux, comme dans une cause par défaut.

Le présent jugement est considéré comme étant le jugement de la Cour en cette cause et est enregistré en conséquence conformément à la loi.

A. BENDER,

G. C. C. M.

31 janvier 1884.

MAISON A VENDRE  
A STE ANNE DE LA POCATIÈRE

A VENDRE une maison située à quelques arpents de l'Eglise et du Collège de Ste Anne. Maison neuve, avec étable et terrain pouvant servir pour le jardinage. S'adresser au soussigné, propriétaire de l'atelier typographique de la *Gazette des Campagnes*, à Ste Anne de la Pocatière.

PIERRE BEAULIEU,



## CANAUX DU ST LAURENT.

### AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumissions pour les canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest MARDI, le 12<sup>e</sup> jour de février prochain, pour la construction d'une écluse et d'un bief régulateur, et pour creuser et agrandir l'entrée supérieure du canal Cornwall.

Aussi pour la construction d'une écluse, ainsi que pour agrandir et creuser l'entrée inférieure du canal du Rapide Plat, on division centrale des canaux de Williamsburgh, et aussi creuser, &c., le chenal à l'entrée supérieure du canal des Galops.

Une carte de l'entrée supérieure du canal Cornwall et de l'entrée supérieure du canal du Rapide Plat, ainsi que des plans et devis des divers travaux pourront être examinés au bureau de l'ingénieur Local, Dickenson's Landing; et pour les travaux à faire à la tête du Canal des Galops ils pourront être examinés à la maison de l'écluseur près de l'endroit, et dans chaque cas des plans, etc., pourront être vus à ce bureau dès et après Mardi le 20<sup>e</sup> jour de janvier courant, où des formules imprimées de soumission seront fournies.

Les entrepreneurs sont informés par le présent que des tranchées d'essai ont été faites dans les sections de travaux de CORNWALL et du RAPIDE PLAT, et ils sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être strictement conforme aux formules imprimées, et d'être accompagnée d'une lettre disant que le soumissionnaire ou les soumissionnaires ont soigneusement examiné le localité et la nature des matières trouvées dans les tranchées d'essai, etc.

Dans le cas de sociétés commerciales, la soumission devra porter la signature particulière, la nature de l'occupation et le domicile de chaque associé; et de plus un *certificat de dépôt dans une banque* pour la somme de \$4,000 devra accompagner la soumission pour les travaux du canal de Cornwall. La soumission pour les travaux du Rapide Plat devra être accompagnée d'un *certificat de dépôt dans une banque* pour une somme de \$3,000. Les soumissions pour le creusement, etc., à la tête du canal des Galops devront aussi être accompagnées d'un *certificat de dépôt dans une banque* pour une somme de \$3,000. Les divers certificats de dépôts (des chèques ne seront pas reçus) doivent être transférés par endossement à l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux, et seront considérés si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux aux taux et aux conditions mentionnés dans l'offre. Les certificats de dépôts ainsi transmis seront renvoyés aux diverses personnes dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Ce Département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY  
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux, }  
Ottawa, 21 Janvier 1884 }  
31 Janvier 1884.

PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.  
District de Kamouraska. }  
No. 557.

DAME LEONTINE DIONNE, épouse de Sieur Honoré Dionne,  
cultivateur, de la paroisse de St Philippe de Néry,  
Demanderesse,

Le dit HONORÉ DIONNE, Défendeur.

Une action de séparation de biens a été instituée en cette cause

L. A. LANGLAIS,

Procureur de la Demanderesse.

Fraserville, le 26 Novembre 1883.  
31 janvier, 1884.

## VENTE PAR LE SHERIF.

CHARLES FREDERIC ADOLPHE BERTRAND, écuyer, marchand de l'Île-Verte, JEAN-BAPTISTE BEAULIEU notaire, de Cacouna, et ELZEAR PELLETIER, écuyer, marchand, de Fraserville, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de feu Benjamin Dionne, contre MARIE MICHAUD, de Saint-Modeste, veuve de feu Pierre Labonté:

Une terre sise et située dans le deuxième rang du township Witworth, dans la paroisse de Saint Modeste, contenant deux arpents de front sur environ vingt-huit à trente arpents de profondeur; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Témiscouata, en la paroisse de l'Île-Verte, MARDI, le CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures avant midi.

F. A. SIROIS,

Sherif.

31 janvier 1884.

## PEPINIERE DU VILLAGE DES AULNAIES 1884.

30,000 Plants à vendre, variétés propres au climat du Canada. — Blé & Patates de semence.

Catalogues gratis.

Pommiers, Pruniers, Poiriers, Corisiers, Vignes.  
Galeillers, Groseillers, Framboisiers, Rosiers, Fraisiers.  
Erables argentés, Erables Negundo (à Giguère) \$3, \$10, \$15 le 100. — Peupliers argentés.  
Marouniers, Ormes, Chênes, Arbustes de jardins, etc., etc.  
Spécialités par la malle: "Fraisiers Sharpless" 50 cts doz.  
25 Pommiers, greffés cet hiver, assortis, \$1.  
Erables Negundo 50 cts. à \$1 la doz. Chênes \$1 la doz. Ormes \$2 la doz.  
Timbres de poste acceptés, pour montants au-dessous d'une piastre.  
Blé de Semence, à barbe, "Manitoba & Minnesota," blé le plus hâtif, \$4.20 le sac.  
Patates "Blanche d'Amérique," belles, bonnes, très productives 50 de 100 lbs, \$1.  
Echantillon de Blé & Patates par malle, 5 cts chaque.  
Chèvres, \$10 la paire.

Adressez à

AUGUSTE DUPUIS,  
Village des Aulnaies, Comté L'Islet P. Q.

31 janvier 1884.

## A VENDRE.

UNE TERRE située en la paroisse de la Rivière Ouelle, de la contenance d'environ cent douze arpents de superficie, la propriété de la succession de feu Abdon Rémi Langlais, avec maison, hangar, granges et étables dessus construits. Il suffit de dire que cette terre longe la Rivière-Ouelle, pour établir qu'elle est une des meilleures terres du comté de Kamouraska.

Pour les conditions, s'adresser au soussigné, ou à Messieurs Jean-Baptiste Richard, Thomas Langlais et Pierre Garon, de la Rivière-Ouelle.

JOSEPH-LUC MARTIN,

Tuteur.

Rivière-Ouelle, 26 janvier 1884.

31 janvier 1884

## Apprenti demandé.

Un jeune homme actif et désireux d'apprendre la typographie, trouvera de l'emploi à l'atelier typographique de la Gazette des Campagnes. Pour conditions, s'adresser à FIRMIN H. PROULX, Ste-Anne de la Pocatière.